



COMITÉ SYNDICAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE HUIT NOVEMBRE** à dix heures quinze, se sont réunis au sein de la salle du Conseil municipal de la Commune de Puget Sur Argens, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, le deux novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA - Jean-Pierre KLINHOLFF – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ - Mireille ANILLO – Jean-François MOISSIN - Jean-Luc RICHARD - Martine BOUVARD Sylvie BLANC

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Guillaume DECARD donne pouvoir à Sylvie BLANC
Isabelle MARTEL donne pouvoir à Jean-Pierre KLINHOLFF
Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Sylvie BLANC

ABSENTS :

Michel FELIX - Charles MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA

.....*.....

Monsieur Georges BOTELLA, président du S.M.G.S.E. prend la parole et ouvre la séance à 10h15.

Monsieur Guillaume JUBLOT, Directeur général, procède à l'appel des délégués syndicaux. Le quorum est atteint.

Le compte-rendu sommaire du 6 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des membres.

.....*.....

2023-021 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL – INSERTION D'UN ARTICLE RELATIF A LA VISIOCONFERENCE

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE à l'unanimité des membres l'insertion de l'article 6.3.1 dans les statuts de Syndicat Mixte du Grand Site de l'Esterel,

DONNE à l'unanimité des membres délégation au Président pour la réalisation de l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette modification.

2023-022 : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE à l'unanimité des membres l'insertion de cet article au sein du règlement intérieur du Comité syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Esterel,

DÉLIBÈRE à l'unanimité des membres sur le contenu du règlement intérieur annexé au présent rapport et qui lui a été soumis pour lecture préalable,

ADOpte à l'unanimité des membres son règlement intérieur pour la mandature 2020-2026.

2023-023 : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

MODIFIE ET COMPLETE à l'unanimité des membres l'annexe de la délibération n° 2019-21 en date du 11 juin 2019 pour tenir compte des nouveaux emplois créés au sein du Syndicat et des derniers apports réglementaires et jurisprudentiels,

DIT à l'unanimité des membres que ces nouvelles dispositions prennent effet à compter de la date de cette délibération,

AUTORISE à l'unanimité des membres Monsieur le Président ou son représentant à signer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts du RIFSEEP dans le respect des principes définis par la présente délibération,

DIT à l'unanimité des membres que les délibérations n° 78 du 13 novembre 2017 et n° 2019-21 en date du 11 juin 2019, ne s'appliquent plus aux filières et cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP,

DIT à l'unanimité des membres que les crédits sont prévus au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget.

**2023-024 : INDEMNITES DE FONCTION DES ÉLUS**

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

PREND ACTE à l'unanimité des membres du taux de l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président du Syndicat, soit 35,44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

PREND ACTE à l'unanimité des membres du taux de l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de vice-présidents du Syndicat, soit 14,18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

DIT à l'unanimité des membres que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice et de l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

PREND ACTE à l'unanimité des membres du tableau récapitulatif des indemnités de fonctions, joint à la présente délibération.

FONCTION	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL	MONTANT BRUT MENSUEL
Président	34.94%	1427.78 €
1^{er} vice-Président	14.18%	579.38 €
2^{ème} vice-Président	14.18%	579.38 €
3^{ème} vice-Président	14.18%	579.38 €
4^{ème} vice-Président	14.18%	579.38 €
5^{ème} vice-Président	14.18%	579.38 €

2023 – 025 : RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN ALTERNANCE

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE à l'unanimité des membres le recours au contrat d'apprentissage en alternance,

CONCLUT à l'unanimité des membres, dès la rentrée scolaire 2023, un contrat d'apprentissage en alternance, conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel	1 poste à recruter	BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social en alternance	2 années

PRÉCISE à l'unanimité des membres que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget, section de fonctionnement, chapitre 012, article 6417,

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation d'apprentis.

2023 – 026 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023 – BUDGET
S.M.G.S.E.

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

ADOpte à l'unanimité des membres la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 tel qu'annexée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Libellé du chapitre	Montant voté en 2023	Montant proposé DM 1	Montant total après DM 1
011	Charges à caractère général	1 014 740,00 €	-54 300,00 €	960 440,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	519 200,00 €		519 200,00 €
014	Atténuations des produits			0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	78 400,00 €		78 400,00 €
66	Charges financières	64 600,00 €		64 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	9 414,82 €	20 000,00 €	29 414,82 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00 €
022	Dépenses imprévues			0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 686 354,82 €	-34 300,00 €	1 652 054,82 €
023	Virement à la section d'investissement	12 850,00 €		12 850,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	12 301,20 €	8 000,00 €	20 301,20 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 151,20 €	8 000,00 €	33 151,20 €
TOTAL DEPENSES		1 711 506,02 €	-26 300,00 €	1 685 206,02 €

Recettes				
Chapitre	Libellé du chapitre	Montant voté en 2023	Montant proposé DM 1	Montant total après DM 1
013	Atténuations de charges			0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			0,00 €
73	Impôts et taxes			0,00 €
74	Dotations et participations	1 235 298,62 €	-27 065,28 €	1 208 233,34 €
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €	700,00 €	4 200,00 €
76	Produits financiers			0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 120,04 €	65,28 €	1 185,32 €
78	Reprises sur amortissements et provisions			0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 239 918,66 €	-26 300,00 €	1 213 618,66 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections			0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1	471 587,36 €		471 587,36 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		471 587,36 €	0,00 €	471 587,36 €
TOTAL RECETTES		1 711 506,02 €	-26 300,00 €	1 685 206,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé du chapitre	Montant voté en 2023	Montant proposé DM 1	Montant total après DM 1
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €		10 000,00 €
13	Subvention d'investissement			0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	682 581,72 €		682 581,72 €
20	Immobilisations incorporelles			0,00 €
204	Subvention d'équipement versée			0,00 €
21	Immobilisations corporelles	80 026,00 €		80 026,00 €
23	Immobilisations en cours	40 350,38 €		40 350,38 €
Dépenses d'équipements individualisées en opération		3 061 234,90 €	48 000,00 €	3 109 234,90 €
27	Autres immobilisations financières			0,00 €
20	Dépenses imprévues	30 000,00 €	8 000,00 €	38 000,00 €
45x1	Total des opérations pour le compte de tiers			0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		3 904 193,00 €	56 000,00 €	3 960 193,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections			0,00 €
041	Opérations patrimoniales			0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté n-1			0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		3 904 193,00 €	56 000,00 €	3 960 193,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé du chapitre	Montant voté en 2023	Montant proposé DM 1	Montant total après DM 1
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)			0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	837 082,97 €	48 000,00 €	885 082,97 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00 €		2 200 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	8 700,00 €		8 700,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 071,45 €		1 071,45 €
45x1	Total des opérations pour le compte de tiers			0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		3 046 854,42 €	48 000,00 €	3 094 854,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	12 850,00 €		12 850,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	12 301,20 €	8 000,00 €	20 301,20 €
041	Opérations patrimoniales			0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté n-1	832 187,38		832 187,38 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		857 338,58 €	8 000,00 €	865 338,58 €
TOTAL DES RECETTES		3 904 193,00 €	56 000,00 €	3 960 193,00 €



2023 – 027 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES SPÉCIALES 2023 – BUDGET PRINCIPAL DU S.M.G.S.E.

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents
AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite définie ci-dessous.

Chapitre/article				
Article M14	Article M57	Libellés chapitres/articles	Crédits nouveaux 2023 voté (BP + BS + DM)	Autorisation de crédits 2024
20	20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00
21	21	Immobilisations corporelles	45 100,00 €	11 000,00 €
21568	21568	Autres matériels, outillages incendies		2 000,00
2158	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		2 000,00
	21838	Autre matériel informatique		2 000,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 500,00
2188	2188	Autres immobilisations corporelles		3 500,00
23	23	Immobilisations en cours	40 350,38 €	0,00
928	928	Opération d'équipement MALPEY	40 000,00 €	0,00 €
941	941	Opération d'équipement Lac de l'Ecureuil	0,00 €	0,00 €
942	942	Opération d'équipement : Programme de travaux 2020	139 500,00 €	0,00 €
943	943	Opération d'équipement : Zone accueil Gratadis	2 000,00 €	0,00 €
944	944	Opération d'équipement : Programme de travaux 2021	115 000,00 €	0,00 €
945	945	Opération d'équipement : Itinéraires	1 440 000,00 €	0,00 €
946	946	Opération d'équipement : Signalétique	384 014,00 €	90 000,00 €
2314	2314	Constructions sur sol d'autrui		90 000,00
947	947	Opération d'équipement : Site emblématique de la Bouverie	26 434,14 €	0,00 €
948	948	Opération d'équipement : Programme de travaux 2022	217 100,00 €	35 000,00 €
2314	2314	Constructions sur sol d'autrui		35 000,00
949	949	Opération d'équipement : Portes secondaires	155 850,00 €	0,00 €
950	950	Opération d'équipement : Site emblématique Mont Vinaigre	70 000,00 €	0,00 €
951	951	Opération d'équipement : Site emblématique Pic de l'ours	178 000,00 €	0,00 €
952	952	Opération d'équipement : Site emblématique de la Pierre du Coucou	68 000,00 €	0,00 €
953	953	Opération d'équipement : Site emblématique de Notre dame d'Afrique	131 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL			3 062 348,52 €	136 000,00 €

2023 – 028 : FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE NOTRE-DAME D'AFRIQUE SUR LA COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Montant	Répartition en pourcentage
Participation de la commune de Théoule-sur-Mer	98.250,00	75 %
Région Sud	32.750,00	25 %
TOTAL	131.000,00	

APPROUVE à l'unanimité des membres la contribution de la commune de Théoule-sur-Mer aux dépenses d'investissement de ce projet,

PRÉCISE à l'unanimité des membres que les crédits sont prévus au budget 2023,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

2023-029 : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU TITRE D'UNE INDEMNITÉ ACCESSOIRE « EXPERTISE FINANCIÈRE » ET FIXANT LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE à l'unanimité des membres la création d'une indemnité accessoire au sein du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel pour assurer les missions liées aux finances telles que décrites ci-dessus,

DIT à l'unanimité des membres que l'autorisation de cumul de l'employeur principal pour l'exercice de cette activité accessoire sera sollicitée,

FIXE à l'unanimité des membres la rémunération de l'agent recruté au titre de cette activité accessoire au taux de 60 € de l'heure,

PRÉCISE à l'unanimité des membres que les heures seront payées mensuellement. Leur versement sera conditionné par la production de justificatifs.

DIT à l'unanimité des membres que le taux horaire sera réévalué en fonction de l'augmentation de l'indice de rémunération de la fonction publique territoriale,

PRÉVOIT à l'unanimité des membres les crédits afférents à la dépense au budget de l'exercice 2023 et suivants, chapitre 012,

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Président à signer toute pièce administrative relative à cette décision.



2023-030 : AUGMENTATION DE LA VALEUR UNITAIRE DES TITRES RESTAURANT EN FAVEUR DES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL A COMPTER DU MOIS DE JANVIER 2024

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

FIXE à l'unanimité des membres la valeur faciale du titre restaurant à 8,35 euros,

FIXE à l'unanimité des membres la participation du Syndicat à 5,01 euros, soit 60% de la valeur du titre,

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

INSCRIT à l'unanimité des membres cette évolution au budget, section de fonctionnement, chapitre 12, article 6488,

DIT à l'unanimité des membres que ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à compte du mois de janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15

Fait à Fréjus, le 8 novembre 2023.

LE PRÉSIDENT,


Georges BOTELLA